

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

L'après-midi 2020 et le vendredi 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance extra ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Édith COURÉON, Maryline CRESTON, Brigitte HERMAN, ŒIL Geneviève.

Messieurs : Régis BAUDRAND, Édouard PIETROWSKI, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absent : Monsieur José BELLIART.

Absents excusés : Mesdames Christelle BONNIFACY, Carol LAFFONT, Véronique VASSEUR ; Messieurs Éric ARSAC, JEAN-LOUIS Sony, Fred NOEL

Pouvoir a été donné par Madame Christelle BONNIFACY à Madame Édith COURÉON.

Pouvoir a été donné par Madame Carol LAFFONT à Madame Geneviève ŒIL.

Pouvoir a été donné par Madame Véronique VASSEUR à Madame Maryline CRESTON.

Pouvoir a été donné par Monsieur Éric ARSAC à Monsieur Jean-Marie SYLVESTRE.

Pouvoir a été donné par Monsieur Sony JEAN-LOUIS Sony à Monsieur Régis BAUDRAND.

Pouvoir a été donné par Monsieur Fred NOEL à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Maryline CRESTON a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°26-2020-06-30-001 du 30 juin 2020 fixant le nombre des délégués et suppléants pour les élections des Sénateurs du 27 septembre 2020, il y a donc lieu d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Maire précise qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire demande que les conseillers candidats se fassent connaître.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 14

- A déduire bulletins blancs 0

- Reste pour les suffrages exprimés 14

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

- ZANON Jean-Luc 14 voix

- HERMAN Brigitte 14 voix

- SYVESTRE Jean- 14 voix

Monsieur ZANON Jean- Luc, Madame HERMAN Brigitte et Monsieur SYVESTRE Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 14

- A déduire bulletins blancs 0

- Reste pour les suffrages exprimés 14

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

- ŒIL Geneviève 14 voix

- BAUDRAND Régis 14 voix

- COURÉON Édith 14 voix

Madame ŒIL Geneviève, Monsieur BAUDRAND Régis et Madame COURÉON Édith ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

Fait à La Coucourde, le 10 juillet 2020

Le Maire

Jean-Luc ZANON